

N°	MOIS	ANNEE
01	DECEMBRE	2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MME COURREGE, MME MURET, MME CLEMENCE, MME GIMENO, M BLONDEAU, MME SCHMIT

Était absente excusée : M DE LA ROCHE a donné pouvoir à M BERTHON

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	29/11/2024
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	29/11/2024

Objet : RAPPORT DE LA DELIBERATION N° 5 DU 30 MAI 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les échanges avec Seine Yvelines Numériques pour la mise en place des nouveaux tarifs

Madame le Maire explique au conseil municipal que les bornes faisant parties du réseau SEYmyborne supervisé par BYES (Bouygues) nous devons :

- soit maintenir les tarifs actuels
- soit appliquer les derniers tarifs votés par le SEY
- soit créer notre propre réseau pour appliquer nos tarifs.

Madame le Maire indique qu'il faut donc rapporter la délibération du 30 mai puisque la commune ne souhaite pas créer son propre réseau.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **rapporter** la délibération N°5 du conseil du 30 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **13 voix POUR**

Dit que la délibération sera envoyée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON